



HINDISHEIM - INFO

août 2010

D'Hindsemer Neischt

Chers concitoyens,

Voici un numéro « express » de votre « Blattel » (feuillet) communal. Quelques informations et quelques rappels pratiques. Bonne fin de vacances, bonne reprise au travail et bonne année scolaire aux jeunes (et leurs parents !).

COMMUNE DE HINDISHEIM

Enquête publique relative à la modification n° 3 du Plan d'occupation des sols

Par arrêté du 27/07/2010, le Maire de Hindisheim a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification N° 3 du plan d'occupation des sols.

A cet effet, Mme Danièle DIETRICH domiciliée à 67205 OBERHAUBERGEN 12, rue Erckmann-Chatrian, ayant pour profession Clerc d'avocat, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie **du 27/08/2010 au 30/09/2010**, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 17 h à 18 h.

Mme le commissaire-enquêteur recevra personnellement en Mairie les :

Vendredi 27/08/2010 de 8 h à 11 h

Samedi 11/09/2010 de 9 h à 12 h

Jeudi 16/09/2010 de 16 h à 19 h

Mercredi 22/09/2010 de 9h à 12h

Jeudi 30/09/2010 de 15 h à 18 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du POS pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur Mme Danièle DIETRICH à l'adresse suivante 12, rue Erckmann-Chatrian, 67205 OBERHAUSBERGEN.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Le maire : Jean-Michel GALEA

7 REGLES D'OR POUR PROTEGER VOS BIENS FACE AUX VOLS

Recommandations émanant de la Gendarmerie Nationale

1. Automobilistes, verrouillez toutes les portes de votre véhicule, bloquez la direction, même si vous ne vous éloignez qu'un court instant. Ne laissez rien de tentant dans l'habitacle.
2. Cyclistes, pensez à un antivol efficace pour votre vélo.
3. Conservez toujours votre sac à main et vos papiers sur vous. Ne notez pas votre code bancaire, qui est secret, à proximité de votre carte.
4. A votre domicile, fermez à clé les accès, surtout la nuit. Les fenêtres en position oscillo-battantes sont des fenêtres ouvertes. Ne cachez pas vos clés sous un pot de fleur ou sous le paillason et ne laissez pas de mot sur la porte mentionnant votre absence ni de message d'absence sur votre répondeur téléphonique. Méfiez vous des quémandeurs qui chercheraient à s'introduire chez vous.
5. A n'importe quel moment, n'hésitez pas à signaler immédiatement aux gendarmes tout comportement suspect en composant le 17 sur votre téléphone. Si vous êtes témoin d'un vol ou de manœuvres de repérage, relevez tous les renseignements possibles (numéro d'immatriculation, type de véhicule, tenue vestimentaire...)
6. Photographiez vos objets de valeur et relevez-en les numéros de série. En cas de vol, ces données permettront de justifier de votre préjudice auprès des assurances.
7. Si vous êtes victimes d'un vol, ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2010. Le fait de voter fait partie de vos droits de citoyen. N'hésitez pas à user de ce droit qui est aussi un devoir.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Afin de participer pleinement à la vie de la commune que vous venez d'intégrer, il est impératif de venir s'inscrire au secrétariat de la mairie.